

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du lundi 18 décembre 2023

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Procuration(s) : 5

Absent(s) : 5

Nombres de votants : 21

Votes pour : 21

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : mardi 5 décembre 2023

DELIBERATION N°DL_AP2023_0236

**Relative à l'augmentation de la participation du conseil départemental
à la subvention d'équilibre STM**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

Conseillers départementaux représentés :

Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echaté ISSA donne pouvoir à Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU

Conseillers départementaux absents :

Monsieur Salime MDERE, Madame Nadjima SAID, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Madame Zaounaki SAINDOU

Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°197/2021.0197 du 1er juillet 2021 nommant Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2023_0041 relative à la participation du conseil départemental à la subvention d'équilibre du STM ;
- Vu** l'article 107 de la NOTRe du 07 Août 2015 ;
- Vu** le rapport n°2023-01173 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu** l'avis de la commission des finances et des affaires Européennes du 14 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'augmenter la subvention d'équilibre du STM de **1 460 000€** ;

Article 2 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de l'État dans le département.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**



Ben Issa OUSSENI

